



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 287 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mai 2021, un reportage de la journaliste Natacha Lavigne de Radio-Canada mettait au jour les conditions de vie exécrables de plusieurs travailleurs guatémaltèques chez l'employeur « Les productions horticoles Demers »;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une subvention de 30 millions de dollars à « Les productions horticoles Demers » ainsi qu'une réduction des tarifs d'électricité, au montant de 23,1 millions de dollars, pour une période échelonnée entre 2022 et 2030;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impensable que le gouvernement du Québec puisse soutenir financièrement des entreprises qui offrent des conditions de vie insalubres à leurs travailleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyennes et citoyens du Québec jugent que les conditions d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires doivent remplir les critères d'acceptabilité sociale de la société québécoise;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De resserrer les normes d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires en autorisant la CNESST à faire des inspections sur l'ensemble des sites où des travailleurs étrangers saisonniers sont embauchés pour vérifier la conformité des lieux d'hébergement, et ce, même si ceux-ci ne sont pas situés directement sur les lieux de travail;
- D'adopter un règlement avec des pénalités sévères en cas de non-conformité de la norme d'hébergement, incluant la suspension de toute aide financière gouvernementale pour les entreprises fautives;
- De s'engager à rapatrier le programme des travailleurs étrangers temporaires pour offrir aux travailleurs des permis de travail ouverts et la possibilité de changer d'emploi en cas d'abus.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Émilise Lessard-Therrien  
Députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue**

**13-09-2021**

---

**Date de signature de l'extrait**